

Marie Moret à Émile Acker, 14 août 1899

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (497r, 498r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Émile Acker, 14 août 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/53768>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [14 août 1899](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Acker, Émile](#)

Lieu de destination 52, rue Étienne-Marcel, Paris

Description

RésuméMarie Moret accuse réception de la facture d'Émile Acker d'un montant de 11,35 F auxquels il faut ajouter 1 F pour le port. Elle se plaint auprès d'Acker qu'à chacune de ses commandes de papier à lettres, elle se voit réclamer les frais de port en sus de son paiement, bien qu'elle en tienne compte comme elle en fait la démonstration en exposant l'historique de ses paiements.

Mots-clés

[Critiques](#), [Finances personnelles](#), [Matériel d'écriture](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z

497

Guise Familière
qui date 14 aout 1899

Monsieur L. Achter.

Je reçois votre lettre du 1^{er} octobre
mention que vous avez reçu de
moi huit bonnes lettres le 10th et que je vous demandais
vous pour franc.

Me voici une encadré
une fois - comme le 20
d'entre services - lorsque je vous
dirai à propos ce qui suit.
En octobre 1896 nous
m'avons compté les 500 lettres
de lettres 10 fr. plus port
et embalage.

En octobre 1899, vous
avez envoyé 10th monsieur
vers le chiffre 10, 85 plus

port et embalage
en octobre 1898, comme
je vous avais envoyé
11 fr. 35 - toujours après
de demander dans mon
chèque le commandant
la marchandise et l'envir.
francs - et que nous me
réclamions encore 11 fr.
et embalage - je vous
ai corrigé ce qui précéde,
et dans ma dernière envoi.
une facture finalisante
mention que nous étions
mis.

Nous cette année si
le monte que je recom-
mande de nous de
envoyer 11 fr. 35 plus
les 500 lettres de lettres. ce

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z

498

qui vailler et au
delà - on vaut des
10 fr. pour le pique,
le port et l'emballage
et sans me défaire
1 fr. pour part et
emballage.

Ce qui est imprudent
tant c'est de rendre
le temps à ces menues
explications ou à que
importe les suppléments
non pas puisque la
partie reclamée était
déjà comprise dans
le pique de commande.
La cette je vous demande

votre mardi envoi
l'ordre de faire le bon
à tirer poste que nous
avons reçu de moi pour
les vôtres de autres rendez
Vance 11 fr. 35

Déposer donc les
ordres dans nos buralas
pour nous éviter ce
vaste comme à moi, ces
innuttes sortes de temps.

Agreez je vous pr.
Monseigneur, mes respects
et vœux

de J. B. de Godin